

« La naturalisation des indigènes », vue par des Vietnamiens en 1920

J'ai cherché à savoir pourquoi le général de Gaulle, dans sa conférence de presse à Washington le 24 août 1945, réaffirma la volonté de la France de récupérer sa souveraineté sur l'Indochine par un appel de « *la mère patrie à ses enfants* »¹.

Pourquoi cette illusion que la France était la mère patrie des Vietnamiens? Dans le milieu où j'ai grandi on avait toujours considéré les Français comme des envahisseurs qu'il fallait chasser du pays à tout prix, par tous les moyens, et beaucoup de membres de ma famille des deux côtés paternel et maternel s'étaient sacrifiés pour cela.

J'ai trouvé finalement que tout n'était pas aussi simple que ça. La réponse se trouve en partie dans la vision que les promoteurs du journal "l'Écho Annamite" (*Nam Việt xướng phó*), journal publié de 1920 à 1944 par des Vietnamiens catholiques, avaient des relations entre la France et les Vietnamiens.

Dans son premier numéro du 8 janvier 1920, il annonçait « *L'Écho Annamite est un organe exclusivement annamite. Dévoué aux Intérêts du pays, loyaliste absolument envers la France, il s'efforcera de servir l'intérêt supérieur de la France et de l'Indochine. Cette double tâche n'est pas inconciliable avec le droit de critique, avec l'indépendance de notre conduite, avec les ménagements que des représentants d'une race tutelle doivent aux délégués de la Nation protectrice.* »

Allant plus loin, je vous présente ici la réponse de monsieur Pierre Bạch Văn Thâm, fondateur et directeur de ce journal "L'écho annamite", grand père de notre amie Marie-Colombe Bạch Văn Thâm (MC62), à un article dans "La Tribune Indigène" de monsieur Edouard Nétron, député de Haute Loire, sur la « naturalisation des indigènes »

Bonne lecture chers amis.

Nguyễn Ngọc Châu (JJR62)

¹ *End of Empire: One Hundred Days in 1945 that Changed Asia and the World* (Fin de l'Empire: 100 jours en 1945 qui changèrent l'Asie et le Monde) – 2016, David P. Chandler (Editor), Robert Cribb (Editor), Li Nagangoa (Editor).

UNE NOUVELLE THÉORIE de la naturalisation française

La *Tribune indigène*, dans son numéro du 4 Mai, a reproduit un article de M. Edouard Nétron, député de la Haute-Loire, sur la *Naturalisation des Indigènes*, sans essayer la moindre réfutation de l'étrange théorie émise. Il convient cependant d'être circonspect et mieux inspiré, tant dans l'utilisation des matériaux d'autrui que dans la production des siens propres. Si nous donnons aux autres des *rotins* pour nous frapper, par l'imprudence de notre conduite ou l'intempérance de notre langage, la vie finira par être une lutte perpétuelle.

Mais revenons à l'article de M. Edouard Nétron. Ses conceptions peuvent se résumer en quelques lignes. À ses yeux, la naturalisation française des indigènes aux colonies est une erreur absolue.

Naturaliser, *dit-il*, un nègre d'Afrique ou un jaune d'Asie qui n'ont ni nos mœurs, ni nos usages, ni notre langage et encore moins notre origine, me paraît être de l'incohérence ; car ce nègre et ce jaune font partie de collectivités constituant une nationalité qu'il est de notre intérêt de maintenir sans y jeter, par la naturalisation de quelques-uns, les germes d'une division qui ne peut que nous être préjudiciable. La naturalisation que certains offrent et que d'autres veulent imposer peut donc n'avoir d'autre résultat que de compromettre la France sans profit, en donnant lieu à une agitation que la prévoyance nous impose d'éviter.

Je conclus de ces considérations que nous aurons tout bénéfice à abandonner tous ces projets de naturalisation parce qu'ils ne peuvent faire de la France qu'une mosaïque et la transformer en caricature. Que nos Asiatiques restent Annamites, Cambodgiens ou Laotiens, que nos nègres d'Afrique restent Africains, que nos indigènes d'Algérie, de Tunisie et du Maroc restent Algériens, Tunisiens et Marocains, et que les habitants de la France soient seuls Français. Pour éclairer ce débat, il faut mettre en lumière les principes de la colonisation de la France chez les peuples mineurs, en vue de confronter la doctrine et la pratique. Nul n'ignore que toutes les entreprises de conquête sont l'œuvre de la force, celle que Bismarck invoquait comme supérieure au droit. Or, si ces entreprises sont condamnées au nom de la morale sociale et internationale, en ce qui concerne les peuples civilisés de l'Europe, brimés par ceux qui sont les plus forts, ce principe s'applique aussi bien aux peuples arriérés des autres continents.

Mais dans ce dernier cas, la « **tutelle forcée** » peut se légitimer par des bienfaits, imposés par les forces de bonté d'une domination, qui se donne à elle-même l'obligation d'être juste et bienveillante. Elle se fait l'éducatrice des peuplades plongées dans l'ignorance et la barbarie, élevant graduellement leur niveau intellectuel et moral, sans égard de limites, comme c'est le devoir des tuteurs de respecter les intérêts et la dignité de leurs pupilles.

L'œuvre d'éducation poursuit sans relâche sa tâche de transformation et d'amélioration. Un moment vient où les sujets les mieux doués se haussent au niveau de leurs éducateurs. Ils sortent des rangs de leurs compatriotes, moins aptes à cette évolution, forment un groupe à part qui peut se croire intellectuellement et moralement égal aux représentants de la nation protectrice. Ce sont des conducteurs, c'est la classe d'élite que toute nation possède dans son sein. Si, vis-à-vis de celle-ci, la France adoptait cette *politique de refoulement*, préconisée par M. Edouard Nétron, si elle décevait les espoirs de ceux qui s'efforcent de monter à son niveau par leur instruction et leur dévouement, en un mot, si elle *comprimoit*⁸ leurs aspirations de

⁸ Note de la copiste : l'utilisation de termes anciens

mieux-être social et politique, la France faillirait à ses promesses d'émancipation progressive et de perfectionnement illimité des races qu'elle prend sous sa tutelle. Ou alors, il faut envisager la protection française sous un autre angle, ce qu'aucun esprit généreux et clairvoyant ne saurait admettre. Nous n'en voulons pour preuve que la législation libérale adoptée par le Parlement français, en faveur des Algériens, au cours même de la guerre.

Il peut sembler que l'intérêt immédiat de la France commande d'adopter cette ligne de partage... des races et de la maintenir indéfiniment. C'est la politique japonaise en Corée, celle des Anglais en Égypte, aux Indes, qui font abstraction de sentiment national des peuples protégés. Il faut choisir entre ces deux lignes de conduite : ou maintenir dans son intégralité le nationalisme indigène, avec toutes ses institutions et ses tendances, et se borner à un contrôle supérieur, ou alors prendre en mains de réformer les mœurs et les mentalités, par le ferment de l'intellectualité française et il en résulte une infaillible conversion de la mentalité indigène, qui conduit sur la voie de l'assimilation sociale et politique.

Il est donc illogique d'adopter une méthode sans adopter les conséquences naturelles de cette méthode. Il est vain, voire dangereux de refouler un courant naturel aussi fort que les aspirations légitimes d'un peuple, comme celles qui conduisent les peuples orphelins vers le foyer de leur Mère adoptive. Mais la politique adoptée jusqu'à ce jour par la France, dans toutes ses colonies, tant dans les vieilles que les nouvelles, est le contre-pied de la théorie de M. Edouard Nétron. Il est vrai que certains esprits n'y voient que les germes de luttes politiques, comme sur la terre métropolitaine, sans considérer les biens essentiels, qui consistent dans le fait de l'attachement indéfectible de ces nouveaux venus à la Métropole qui résulte de la générosité de celle-ci à leur égard.

Imaginez qu'une politique de *refoulement* eût prévalu sur ces colonies, il y aurait eu certainement un fléchissement de l'affection et du loyalisme de la part des populations autochtones. D'où l'on peut conclure, je pense, que les inconvénients politiques intérieurs, sont largement compensés par l'ensemble des biens que procurent à la Métropole les satisfactions de l'âme indigène, la tranquillité d'esprit des nouveaux peuples, qui peuvent considérer la Mère-Patrie comme une Véritable-Mère.

Il est vrai que M. Edouard Nétron ne prévoit que le cas du « nègre de l'Afrique et du Jaune d'Asie qui n'ont ni nos mœurs, ni nos usages, ni notre langue, » et à leur égard, son raisonnement est absolument juste. Je crains bien que le député de la Haute-Loire ne connaisse nos colonies que par ouï-dire. N'empêche que demain, ses arguments seront exploités par certains théoriciens toujours à l'affût des opinions d'un « **colonial en chambre** » abondant dans leur sens, plutôt que celle des autres, qui leur sont contraires. **Mais il saute aux yeux qu'il y a des jaunes et des nègres qui ont des sentiments aussi français que ceux des métropolitains. Quel régime veut-il instituer en faveur de ceux-là ?** On voit ainsi que la question de la naturalisation des indigènes aux colonies fait partie intégrante des problèmes qu'aura à résoudre la politique coloniale française. Deux voies sont en présence, comme nous l'avons dit : celle suivie par les Anglais adoptant une politique d'isolement hautain, vis-à-vis des indigènes et cette politique a produit les fruits que l'on connaît : surexcitation d'un nationalisme aigu, qui n'a pas trouvé ses satisfactions dans sa situation de races inférieures dans laquelle on les maintient. **La seconde est celle de la France, qui consiste à éduquer graduellement ses fils adoptifs, à les hausser au niveau de ses enfants, pour finalement les reconnaître comme les siens propres, ceux qui sont dignes de cet honneur. Les Algériens, les Sénégalais, les Indiens, après leurs frères aînés de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, etc... entrent dans le giron de la Mère-Patrie. Est-il juste d'en écarter les Indochinois ?**

BACH-VĂN-THÂM